

RAPPORT DE LA

tenue à Rome, Italie
5-7 juillet 1976

**CINQUIÈME SESSION
DE LA COMMISSION DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN
EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport de réunion
No. AGP/1976/M/6

RAPPORT DE LA CINQUIEME
SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE
LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

tenue à
Rome, Italie
5-7 juillet 1976

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture
Rome, 1976

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Reproduction interdite, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, seule détentrice des droits. Adresser une demande motivée au Directeur de la Division des publications, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, en indiquant les passages ou illustrations en cause.

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	1
Bureau	2
Comité de rédaction	2
Remerciements	2
PARTICIPANTS	3
Délégués des Etats Membres de la FAO	3
Fonctionnaires de la FAO	3
Interprètes	4
Secrétaires	4
ORDRE DU JOUR	5
RESUME DES DEBATS	6
Situation acridienne en 1975-76 et prévisions	6
Afrique du Nord-Ouest	6
Afrique de l'Ouest	6
Afrique orientale	7
Proche-Orient	7
Asie du Sud-Ouest	8
Prévisions	9
Moyens de lutte antiacridienne	10
Rapport du Comité exécutif	10
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	10
APPENDIX I - Rapport de la quatrième session du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest	11
- INTRODUCTION	11
Bureau	11
- PARTICIPANTS	12
- ORDRE DU JOUR	14
- RESUME DES DEBATS	15
Bourses et formation	15
Manuel antiacridien	17
Possibilités d'utilisation des satellites pour les prospections acridiennes	18
Prospections entreprises par l'OCLALAV	20
Prospections futures	20
Programme de travail et budget pour 1973-77 et 1978-82	20
Comptes vérifiés pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1974 et comptes provisoires pour 1975	20
Contributions au Fonds de dépôt No. 9169 de la Commission	20
Election du Président et du Vice-Président	21
- DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	21

- ANNEXE I : Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, Fonds de dépôt No. 9169 - Budget pour la période quinquennale, 1973-77 et projet de budget pour 1978-82	22
- ANNEXE II : Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, Fonds de dépôt No. 9169 - Etat des comptes au 31 décembre 1974	23
- ANNEXE III : Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, Fonds de dépôt No. 9169 - Etat des comptes au 31 décembre 1975	24
- ANNEXE IV : Liste des documents de travail	25
- ANNEXE V : Rapport sur les prospections entreprises par l'OGLALAV de janvier à avril 1976	26
APPENDIX II - Moyens de lutte existants dans les Etats Membres (1976)	32

INTRODUCTION

Comme l'avait recommandé à sa quatrième session la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, des dispositions avaient été prises, sur l'aimable invitation du Gouvernement du Maroc, pour convoquer à Rabat (Maroc), du 5 au 7 mai 1976 la cinquième session de la Commission mais, pour diverses raisons techniques, la session a dû être renvoyée à juillet. Le Directeur de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, en accord avec les gouvernements des Etats Membres, a alors convoqué la cinquième session à Rome, du 5 au 7 juillet 1976. Les quatre Etats Membres de la Commission - Algérie, Libye, Maroc et Tunisie - étaient représentés par des délégués.

La session a été ouverte par M. F. Albani, Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes, qui a souhaité la bienvenue aux participants. Dans son allocution inaugurale, M. Albani a souligné l'importance de la coopération internationale dans le domaine de la lutte antiacridienne, coopération qui ne se limite pas à un simple échange d'informations et d'expérience, mais qui constitue une entreprise collective à tout point de vue. Les réunions de la Commission intéressent donc non seulement ses quatre Etats Membres mais aussi une cinquantaine d'autres pays ou territoires exposés aux invasions des criquets. L'orateur a noté qu'il s'en fallait de beaucoup pour que le problème du criquet pèlerin puisse être considéré comme résolu et a souligné la nécessité pour les pays intéressés de poursuivre les prospections et les traitements et de maintenir une vigilance continue.

Passant à l'examen de la situation acridienne actuelle, M. Albani a déclaré que presque toutes les zones de reproduction d'hiver-printemps avaient reçu des pluies abondantes et largement distribuées favorables à la reproduction. Quelques essais de criquets, contre lesquels des traitements ont été exécutés en temps opportun, ont été repérés dans certaines zones, notamment dans la Tihama méridionale (Arabie Saoudite) et dans le Delta du Tokar. Malgré ces opérations de lutte, une population résiduelle importante va probablement émigrer vers les zones de reproduction estivale et, si les pluies sont aussi abondantes et largement réparties cet été, la situation acridienne pourrait devenir dangereuse dans quelques pays. D'aucuns ont estimé que la situation actuelle était comparable à celle de 1968 et qu'un nouveau cycle d'invasions était à craindre. Il est donc impératif que la Commission examine les moyens de contenir le fléau. L'orateur a assuré les participants que leurs recommandations seraient examinées avec la plus grande attention par le Directeur général de la FAO. Il a souhaité à la Commission une réunion féconde et aux délégués un agréable séjour à Rome.

En sa qualité de président de la Commission et au nom des Etats Membres de la Commission, M. Allaya a remercié M. Albani de ses paroles de bienvenue. Il a aussi remercié le Directeur général de la FAO d'avoir organisé et fourni les services nécessaires à la tenue de la session à Rome. Il partage entièrement le point de vue de M. Albani selon lequel il incombe collectivement à tous les pays exposés aux invasions du criquet pèlerin de lutter contre ce fléau et il a assuré M. Albani que les Etats Membres de la Commission étaient parfaitement conscients de l'importance et de la nécessité d'une action coordonnée. Il a aussi souligné la nécessité d'une coopération étroite entre les pays membres de l'OCLALAV et les pays d'Afrique du Nord-Ouest. Il a également mis une fois de plus l'accent sur la nécessité d'exercer une vigilance constante et de tenir prêts les moyens suffisants pour combattre toute infestation.

Bureau

La Commission a élu à l'unanimité son bureau, composé comme suit :

Président : M. A. Arifi, Maroc

Vice-Président : Dr. S. Zitoune, Algérie

Comité de rédaction

Les délégués de l'Algérie, de la Libye, du Maroc et de la Tunisie, ainsi que le Secrétariat de la FAO, ont constitué le Comité de rédaction.

MM. J. Roy, J.S. Gill et Nézil Mahjoub, du Secrétariat de la FAO, ont rempli les fonctions de secrétaires techniques et M. Gurdas Singh celles de consultant.

Remerciements

A la clôture de la session, les délégués ont remercié le Président pour l'efficacité et le tact avec lesquels il avait dirigé les débats. Ils ont également tenu à exprimer leur appréciation des services rendus par le Secrétariat de la FAO et pour les installations mises à leur disposition par la FAO à l'occasion de la tenue à Rome de la Session.

PARTICIPANTS

Ont participé à la session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport les délégués des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les membres du Secrétariat de la FAO dont les noms suivent :

Délégués des Etats Membres de la FAOAlgérie

S. Zitoune
 Directeur Général
 Institut National de la Protection des Végétaux
 B.P. 80
 El-Harrach
 Alger

A. Benabdi
 Ingénieur Chargé de la Lutte Antiacridienne
 Institut National de la Protection des Végétaux
 B.P. 80
 El-Harrach
 Alger

République arabe libyenne

A. Aljahmi
 Directeur Général de la Production Végétale
 Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire
 Tripoli

Maroc

A. Arifi
 Chef de la Division des Contrôles techniques et
 phytosanitaires
 Direction de la Recherche Agronomique
 B.P. 415
 Rabat

A. Hafraoui
 Dr. Ingénieur Responsable de la Lutte Antiacridienne
 Direction de la Recherche Agronomique
 B.P. 415
 Rabat

Tunisie

S. Allaya
 Chef de la Division de la Défense des Cultures
 Mégrine-Riadh

Fonctionnaires de la FAO

J.L.H. Roy
 Fonctionnaire principal
 Lutte Antiacridienne et opérations d'urgence
 Service de la protection des végétaux
 Division de la production végétale et de la protection
 des plantes
 FAO, Rome, Italie

J.S. Gill
Fonctionnaire technique
Lutte Antiacridienne et opérations d'urgence
Service de la protection des végétaux
Division de la production végétale et de la
protection des plantes
FAO, Rome, Italie

Mlle. C. Hemsted
Fonctionnaire technique
Lutte Antiacridienne et opérations d'urgence
Service de la protection des végétaux
Division de la production végétale et de la
protection des plantes
FAO, Rome, Italie

Nézil Mahjoub
Fonctionnaire régional FAO (lutte antiacridienne)
c/o PNUD
B.P. 823
Alger, Algérie

Gurdas Singh
Consultant
V + P.O. Wadala
Via Jullundur
Punjab, Inde

Interprètes

P. Farrell
Mme. A. El Borai
A. Salem
Mme. N. Arafa
Mlle. Z. Abdelmagid
C. Bekalti

Secrétaires

Mlle. Annette Alexander
Mlle. Christine Telford

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Election du Président et du Vice-Président de la Commission
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election du Comité de rédaction
5. Situation acridienne en 1975/76 et prévisions
6. Moyens de prospection et de lutte antiacridiennes disponibles dans les Etats Membres de la Commission
7. Rapport du Comité Exécutif
8. Questions diverses
9. Date et lieu de la prochaine session
10. Adoption du rapport

RESUME DES DEBATS

Situation acridienne en 1975-76 (juillet 1975 à juin 1976) et prévisions

1. La Commission a examiné le rapport succinct sur la situation acridienne préparé par le Secrétariat de la FAO. Les délégués ont fourni un complément d'informations pour mettre ce document à jour.

Afrique du Nord-Ouest

2. En Algérie, à la suite de précipitations considérables dans diverses zones du Sahara occidental et central pendant le printemps de 1975, des opérations de lutte contre des larves et de jeunes ailés ont été effectuées en juillet sur 1 000 hectares avec des appâts de son à l'HCH. D'août à décembre 1975, de petits nombres de criquets solitaires ont persisté au Sahara et ont été signalés dans les oueds Botha, Teguelminine, Arak, Amed, Toufin, etc... En janvier 1976, des pluies abondantes (plus de 30 mm en 4 à 5 jours) sont tombées sur le Sahara central et occidental; il a également plu en février et en mars et les conditions écologiques sont demeurées favorables à la reproduction. Une population d'adultes - 10 à 30 criquets par hectare - a été observée au sud d'In-Salah pendant la première semaine de mars. A Assouf Mellene, des ailés - 2 000 par hectare - ont été observés le 10 mai sur 500 hectares. Il en a été probablement de même dans quelques autres oueds. Dans ces zones, la situation est suivie de très près et quelques opérations de lutte pourraient être nécessaires dans certaines localités en juillet.

3. En Libye, des solitaires immatures et matures ainsi que des larves à tous les stades ont été observés en mai-juin dans quelques endroits : oueds Sofeggin, Lajel (2635N-1310E) et Zemzem (3120N-1510E). Ces populations ont été combattues peu après leur signalisation. Aucun criquet n'a été signalé en août et les mois suivants. En 1976, des pluies d'hiver et de printemps, importantes et étendues, ont créé des conditions favorables à la reproduction; toutefois, aucun criquet n'a été signalé de janvier à mars 1976. En avril, quelques adultes immatures solitaires ont été observés en trois endroits : oued Tanazzuft, frontière libyo-algérienne (3010N-1010E) et vallée de la Mizda (3125N-1330E). La végétation était bien verte et les conditions écologiques se prêtaient au développement du criquet. Des opérations de lutte sont menées contre des populations acridiennes observées dans la région de Der j et les zones frontalières libyo-tuniso-algériennes au niveau de Ghadames.

4. Au Maroc, de fortes pluies sont tombées pendant le printemps de 1975 (Ouarzazate a reçu 43 mm en avril et 66 mm en mai, Errachidia (Ex-Ksar-Souk) 14 mm en avril et 36 mm en mai.) De ce fait, les criquets se sont considérablement multipliés en juin et en juillet et des opérations de lutte terrestre et aérienne ont été effectuées en juillet sur 2 000 ha. L'activité acridienne a décliné entre septembre et décembre 1975, du fait de la sécheresse. La reproduction a été médiocre de janvier à mai 1976 et seuls de petits nombres de criquets dispersés ont été signalés au Maroc. Des traitements sont en cours au moment de la rédaction de ce rapport et concerneraient la région initialement signalée. Une superficie de l'ordre de quelques centaines d'hectares font l'objet de traitements au son empoisonné contre des tâches larvaires.

5. Tunisie : La situation acridienne est demeurée calme de juin 1975 à mai 1976. Au courant de juin 1976, quelques criquets solitaires ont été signalés dans le Sud du pays entre Tiaret (SP3) et Bordj El Khadra à la frontière tuniso-libyenne.

Afrique de l'Ouest

6. (i) Des précipitations supérieures à la normale sont tombées en juillet dans le Sahel et quelques zones situées plus au nord (Adrar de Mauritanie, Zemmour, Adrar des Iforas, Tamesna, Afr, etc.), créant ainsi des conditions favorables à la reproduction. En Mauritanie

occidentale, dans les régions de Boutilimit et de Moudjeria, la présence d'adultes - 40-400 par hectare - a été signalée le 10 août sur plus d'un million d'hectares; les reproductions se sont poursuivies dans une faible mesure en Mauritanie centrale et méridionale en septembre 1975 et janvier 1976, car les conditions sont demeurées favorables par endroits. Des opérations de lutte couvrant 13 855 hectares ont été réalisées en septembre et en novembre contre des bandes larvaires, des concentrations d'adultes et deux essaims (30 et 1 000 hectares respectivement). D'importantes superficies de végétation verte ont été observées dans le Tagant, à Khatt et Moïnane en avril mais très peu de criquets ont été signalés dans la région

(ii) Au Mali, à l'ouest de Bouressa, des adultes - 50/hectare - ont été observés sur 200 hectares en août 1975 et des ailés de maturité inconnue - 400/hectare - ont été signalés dans l'Adrar et le Tamesna en octobre. Aucune autre importante population acridienne n'a été signalée au Mali jusqu'en avril 1976, bien que, dans quelques poches, les conditions fussent favorables à la multiplication des criquets.

(iii) Au Niger, des bandes larvaires - 10-100 larves par mètre carré - ont été observées sur deux hectares dans les oueds Amakmak et Tezanen en août, puis à nouveau en septembre sur 1 000 hectares dans la plaine du Talak - 6-50 larves par mètre carré.

(iv) Tchad et Cameroun : Très peu de criquets ont été signalés dans ces deux pays.

Afrique orientale

7. Au Soudan, de juillet à octobre, des ailés épars ont été aperçus dans l'est et le centre du Soudan, mais on n'a pas observé de reproduction étendue, bien que les conditions écologiques soient restées favorables. En octobre, des groupes d'ailés ont été observés près de Khartoum. En novembre, de nombreux groupes d'ailés ont été signalés dans la région du delta du Tokar et des bandes de larves des premier et deuxième stades ont été observées au début de décembre. Des traitements ont été exécutés contre ces populations. Plus tard, des groupes et des ailés isolés ont été à nouveau signalés dans la région du delta du Tokar à des densités variant de 260 à 18 000 criquets à l'hectare. Quelques couples en copulation et en oviposition ont aussi été aperçus. Des bandes des premier, deuxième et troisième stades et des larves en populations éparses ont aussi été signalées sur une superficie de 775 hectares. De légères à fortes pluies ont été enregistrées de novembre à janvier sur les côtes de la mer Rouge. Un grand nombre de concentrations d'ailés et de bandes ont été observées en janvier-février le long de la frontière soudano-éthiopienne, dans le delta du Tokar. Un essaim mature a été signalé près d'Abdohena (1812N-3837E) le 18 février. Des traitements terrestres et aériens ont permis de venir à bout de la plus grande partie des populations de criquets à la fin de février. Des traitements contre des adultes épars, des bandes isolées et de jeunes ailés en populations de faible densité ont été effectués en mars. Aucune population grégaire n'a été observée en avril et mai.

8. Les pluies d'hiver-printemps ont été abondantes et étendues le long de la côte de la mer Rouge. Une forte reproduction semble avoir eu lieu en Somalie et en Ethiopie. Toutefois, abstraction faite de la partie érythréenne de l'Ethiopie où aucune prospection n'a pu être effectuée, on n'a pas trouvé de populations acridiennes tant soit peu importantes dans ces zones. En Somalie, un petit nombre d'ailés épars a été aperçu par les équipes de prospection durant les mois de février à mai. Aucun criquet n'a été signalé en Ethiopie ni dans la région de Djibouti en avril. Les autres pays d'Afrique orientale - Kenya, Tanzanie, Ouganda - sont restés exempts de criquets durant la période considérée.

Proche-Orient

9. En Arabie Saoudite, les précipitations ont été rares entre juillet et novembre, se limitant à de faibles averses sur les hautes terres. Des traitements ont été pratiqués en juillet contre des populations d'ailés épars dans la zone côtière centrale et en août contre des groupes d'adultes, de jeunes ailés et de larves dans la zone côtière de Jeddah. De nouveaux groupes ont été signalés en septembre dans la zone côtière de Gizan où des traitements ont aussi été exécutés en novembre contre des ailés épars et des groupes de larves. En décembre, des groupes d'adultes et d'ailés prématures ont été observés dans la zone

côtière de Kounfoudah et, à la suite de pluies fréquentes, plusieurs champs de ponte mesurant entre 4 et 200 km² ont été découverts à partir de la mi-décembre sur une superficie de 1 000 km², entre Shaq-es-Shami et Habil. Les conditions étaient propices à de nouvelles reproductions. Des ailés épars et isolés ont également été signalés en de nombreux points, tant à l'intérieur du pays que dans la zone côtière, entre juillet et décembre. D'autres groupes d'adultes et d'ailés prématures ont été observés en janvier dans la région de Kounfoudah, tandis que des ailés épars subsistaient à l'intérieur du pays. A la fin de février, on a annoncé que six essaims d'adultes avaient pénétré dans le sud de la zone côtière, et 25 mouvements d'essaims ont été signalés dans cette région en mars. Des reproductions ont eu lieu sur une vaste superficie en février - début mars. Des larves à différents stades ont été observées sur 1 300 kilomètres carrés en mars. Un avion fourni par l'OLCP-EA a permis de renforcer les traitements entrepris depuis décembre par des équipes terrestres. Des traitements aériens ont été exécutés entre le 20 mars et le 12 avril sur une superficie de 2 000 km² environ, avec 27 000 litres de dieldrine à 20 pour cent et de malathion à 97 pour cent. Aucun criquet grégaire n'a été aperçu en mai, mais des criquets dispersés en populations de faible densité ont été découverts en plusieurs endroits dans le sud de la zone côtière et à l'intérieur du pays. Aucun criquet n'a été observé dans le nord de la zone côtière.

10. Dans la République arabe du Yémen, des ailés disséminés ont été aperçus dans la zone côtière entre juillet et octobre, époque où des larves ont aussi été signalées et combattues. En novembre, les populations ont augmenté et des traitements ont été exécutés sur les hautes terres et dans la zone côtière contre des bandes et des groupes de jeunes ailés et d'adultes. Des ailés dispersés ont aussi été observés dans ces zones en décembre, et de nouveaux traitements ont été exécutés. Aucune activité acridienne tant soit peu importante n'a été signalée durant la période janvier-mai 1976. Des ailés épars et quelques populations larvaires de faible densité ont subsisté dans les zones côtières.

11. Dans la République démocratique populaire du Yémen, la plupart des rapports faisaient eux aussi état de populations de faible densité. En juillet et août, des ailés dispersés ont été repérés à l'intérieur du pays et sur la plaine côtière; en juillet, des traitements ont été exécutés contre des larves éparses, sur la plaine côtière. En septembre, des traitements ont été effectués contre des groupes de jeunes ailés et de larves à l'intérieur du pays. Des larves et des ailés disséminés ont été à nouveau signalés sur la plaine côtière où des traitements ont été réalisés en octobre. Des ailés épars ont aussi été signalés à l'intérieur du pays en octobre. En novembre, les populations qui se trouvaient sur la côte à l'ouest et à l'est d'Aden comprenaient des groupes de larves et des ailés épars. Des traitements ont été entrepris pour les combattre. En décembre, la situation n'avait guère évolué et des traitements ont été exécutés contre des groupes de larves. L'activité acridienne est restée faible entre janvier et mai 1976.

12. Aucun criquet n'a été découvert de février à mai 1976 dans les Emirats arabes unis. Dans le Sultanat de Mascate et Oman, il a plu assez abondamment dans le Dhufar en juillet et septembre et dans l'Oman en août et septembre. Des ailés immatures ont été signalés en plusieurs points de l'Oman à la fin d'octobre et au début de novembre. Des ailés épars ont aussi été observés par un navire au sud-est de Salalah, le 24 octobre. Un grand nombre d'ailés ont été signalés dans l'île de Masirah entre le 6 et le 11 novembre. Des criquets disséminés ont été aperçus au début de décembre; un petit essaim a été observé et combattu en avril. Quelques criquets solitaires ont été observés en décembre dans le sud-est de l'Egypte; des criquets ont été signalés à la frontière Koweïto-iraquienne en mai et des traitements ont été exécutés contre des bandes.

Asie du Sud-Ouest

13. En Afghanistan, on a signalé la présence, en mai 1976, d'adultes épars et de quelques larves vertes. Des adultes se sont maintenus dans le sud de l'Iran durant la période mai-décembre 1975. Un essaim posé de criquets gris a été signalé sur la côte occidentale le 4 décembre. Aucun criquet n'a été aperçu en janvier, mais des ailés épars ont été repérés en février et avril. Au Pakistan et en Inde, des solitaires en faible densité ont été observés en avril. La population acridienne a augmenté en mai. Des traitements ont été exécutés en juin contre des bandes dans le district de Lasbella (Pakistan) sur une superficie

de 131 km². Les pluies de mousson abondantes et largement répandues persistant jusqu'à la mi-septembre au Pakistan et jusqu'en octobre en Inde ont créé des conditions particulièrement favorables à la reproduction. En septembre, un essaim mature en oviposition a été signalé dans le désert du Sind (Pakistan); à la même période deux essaims de criquets matures en copulation ont été observés dans le district de Jaisalmer (Inde). Des traitements ont été entrepris contre ces essaims, des ailés en groupe et épars et des larves dispersées, au sud et à l'est du Pakistan. En Inde, des traitements ont été exécutés contre un essaim et des groupes de larves dans le district de Jaisalmer. On a aussi relevé la présence de larves et d'ailés épars en de nombreux points du Rajasthan occidental. En octobre, des traitements se sont poursuivis au Pakistan, notamment dans la région de la frontière indo-pakistanaise contre des populations comportant un essaim mature, un "petit essaim diffus", des bandes, des groupes de larves et d'ailés. En Inde, des traitements de vaste étendue ont aussi été exécutés en octobre contre des infestations de toute nature comprenant deux essaims immatures, des groupes d'ailés, de petites bandes diffuses dans le Rajasthan occidental et dans le Gujerat. En novembre, des traitements ont été entrepris en Inde et au Pakistan contre des essaims immatures et des bandes larvaires. En décembre, on ne signalait plus que des ailés immatures épars dans l'ouest du Pakistan, des larves et des ailés disséminés dans le nord-ouest de l'Inde.

14. Les zones de reproduction hiverno-printanière du sud de l'Iran et de l'ouest du Pakistan ont reçu des pluies supérieures à la normale et largement réparties durant la période janvier-avril 1976. Aucune population grégaire n'a été signalée, mais des ailés solitaires ont subsisté en Inde durant la période janvier-mai 1976. Des populations de densité variable d'ailés et de larves observées au Pakistan, ont été traitées préventivement.

Prévisions

15. Les traitements aériens et terrestres exécutés à temps, notamment en Arabie saoudite, au Soudan, en Inde et au Pakistan ont permis de détruire la plus grande partie des essaims et de leur descendance. Des traitements ont eu lieu également au Maroc et en Libye. Des populations de faible à moyenne densité de criquets épars ont toutefois subsisté dans de nombreux pays. La présence de criquets est suspectée dans le nord de l'Ethiopie. De jeunes ailés et des groupes de larves ont aussi été découverts dans le Sahara algérien et d'importantes populations de criquets ont été observées au Mali et en Mauritanie.

16. Les pluies d'hiver-printemps, supérieures à la normale dans la plupart des aires de reproduction, ont eu pour résultat la formation d'essaims dans certaines zones et l'augmentation des populations de criquets solitaires en général. Malgré les traitements exécutés, un grand nombre de criquets vont probablement gagner les zones de reproduction estivale. Si les précipitations de cet été devaient être aussi abondantes et largement distribuées, une reproduction de vaste étendue pourrait avoir lieu et la situation acridienne risque alors de devenir sérieuse. Toutes les organisations antiacridiennes doivent donc prendre des dispositions pour assurer une surveillance efficace et exécuter, éventuellement, des traitements.

17. La Commission prend dûment note des conditions écologiques dominantes dans les pays membres en ce qui concerne la présence de populations importantes de solitaires dans certaines zones. Jusqu'ici, les pluies de printemps et d'été ont été plus abondantes que la moyenne dans la plupart des régions et exceptionnelles dans quelques autres. La situation est donc favorable à la multiplication rapide du criquet et à la formation d'essaims qui peuvent entraîner des pertes à l'agriculture. La Commission recommande en conséquence la mise en oeuvre de mesures adéquates pour renforcer les dispositifs de surveillance et de lutte et la réalisation de prospections régulières pour déceler et détruire en temps utile les infestations et empêcher ainsi l'apparition d'une situation acridienne grave dans la région.

18. La Commission prend également note des nouvelles dispositions appliquées dans la zone de l'OCLALAV et exprime l'espoir que des mesures analogues de surveillance et de lutte soient prises par cette organisation.

19. La Commission a insisté de nouveau pour que les informations acridiennes soient transmises rapidement au Secrétariat de la Commission et inversement afin d'assurer une liaison appropriée avec les autres pays et organismes et mieux coordonner les prospections et les traitements dans la région.

Moyens de lutte antiacridienne

20. La Commission a passé en revue les moyens de lutte disponibles dans les Etats Membres et a constaté que, dans la plupart des pays, la prospection et la lutte antiacridiennes sont réalisées en général par les services de la protection des végétaux. L'utilisation des ressources, des véhicules, du matériel et produits de traitement pour la lutte contre d'autres ravageurs aboutit à l'épuisement rapide de ces moyens. Cette situation risque, dans certaines circonstances, de compromettre une intervention opportune et adéquate en matière de lutte antiacridienne. Considérant la nature du problème acridien, la Commission a recommandé que les gouvernements des Etats Membres envisagent de constituer, pour les besoins propres des prospections et de la lutte contre le criquet pèlerin, des unités opérationnelles dotées de personnel, d'équipement et d'insecticides qui seraient renforcées quand la situation acridienne l'exigerait. Cela permettrait d'exercer une vigilance continue et d'obtenir un flux régulier d'informations sur l'incidence des criquets.

21. L'appendix II donne des renseignements sur les moyens de lutte dont disposent les gouvernements des Etats Membres.

Rapport du Comité exécutif

22. La Commission a examiné le rapport de la quatrième session du Comité exécutif (Appendix I) et adopté les recommandations qui y figurent.

23. La Commission a approuvé officiellement le programme de travail et budget pour 1976 et les comptes pour l'exercice 1974. Elle a également adopté le budget annuel pour la période quinquennale 1978-82.

24. La Commission a noté avec satisfaction que tous les Etats Membres avaient versé leurs contributions pour l'année 1975 et a demandé que les cotisations non encore versées, telles qu'elles sont fixées dans le nouveau barème adopté par la Commission à sa quatrième session (paragraphe 14 du rapport) soient acquittées le plus tôt possible.

25. La Commission a enregistré les résultats encourageants des essais réalisés sur le terrain en 1976 dans le cadre du projet pilote d'utilisation des satellites et a recommandé la prolongation de ce projet de manière à ce que les résultats préliminaires puissent être approfondis. Sous réserve de l'approbation du projet révisé à la prochaine session du DLCC, la Commission a décidé de verser à ce projet une contribution de 10 000 dollars pour l'année 1977.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

26. Les délégués ont accueilli avec satisfaction l'invitation qui leur a été adressée par la délégation du Maroc de tenir à Rabat la prochaine session de la Commission et celle du Comité Exécutif et ont prié le Directeur général de la FAO de convoquer ces sessions en avril 1977 à une date qu'il fixera en accord avec le gouvernement du pays hôte.